

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	54 (1925)
Heft:	9
Rubrik:	À Messieurs les membres des commissions scolaires et du corps enseignant fribourgeois

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et le résultat ? La première fois, peut-être une deuxième fois, Mimi fait de gros yeux ronds ; il est un peu effrayé : il ne sait pas si l'homme noir va venir. Mais après ? Après, le moutard sait à quoi s'en tenir : il rit, il se moque de tout cela. Il y a cependant un résultat, un résultat qui n'est pas bon : le petit a remarqué qu'on lui conte des blagues, qu'on fait des accrocs à la vérité, et un accroc restera. Lequel ? Un accroc à la confiance qu'il devrait avoir en la parole de ses parents.

Plus loin, les parents savent user d'autorité et punir ; mais hélas ! trop quand il ne faudrait pas et pas assez quand il faudrait. L'enfant a-t-il renversé une tasse de café ?... Une gifle ! A-t-il brisé par mégarde une assiette ?... Une bonne fouettée ! etc. Mais commet-il une faute morale ?... Pas de punition, peut-être une réprimande insuffisante, une observation anodine ou même rien du tout. On se taira sur un mensonge, on rira d'une tromperie, on admirera une fourberie. « Le nôtre est rusé ; ça va donner un malin ! »

Ce sera un malin, en effet, pour tromper le prochain ; ce sera une mauvaise conscience de plus. Corrigé à temps, il serait devenu un brave homme.

Continuons notre tournée. Ici, le petit est si mignon ! Il ne sait pas encore parler, mais il a déjà ses caprices. On les satisfait tous. Il devient de plus en plus exigeant. S'il y a velléité de refus, il trépigne, il crie, il devient furibond. Habitué à tout obtenir, il croit qu'il est dans l'ordre naturel des choses de ce monde qu'à sa volonté tout doit céder. Obéir ! Il ne comprend pas ce mot. Ses idolâtres parents prétendent même qu'il n'est pas désobéissant. En effet, pour ne pas lui donner l'occasion de l'être, ce sont eux qui lui obéissent. Si quelque proche ou ami hasarde parfois une observation, ils allèguent cette excuse : « On n'a que celui-là, on peut bien lui accorder quelque chose. » C'est lamentable.

Que deviendra cet enfant ? Un égoïste, un ingrat envers ses parents, un être détestable dans le monde.

Tout petit déjà, l'enfant doit obéir. Il doit sentir qu'il n'est pas un maître. Dès qu'il est en âge de saisir, on doit lui apprendre qu'il y a un Dieu, pourquoi nous devons l'aimer et qu'il faut observer sa loi. Cette éducation se fait progressivement, à mesure que la raison se développe.

C'est là aimer l'enfant, car l'aimer véritablement, ce n'est pas le gâter, mais vouloir son vrai bonheur.

Une bonne éducation vaut plus qu'un bel héritage.

Si tous les parents comprenaient l'influence d'une bonne éducation chrétienne, il y aurait combien plus de bonheur dans les familles et combien moins d'éléments vicieux dans la société !

L'ERMITE DU TOTENWALD.

A Messieurs les Membres des Commissions scolaires et du Corps enseignant fribourgeois

Lorsque les vacances d'été approchent et, avec elles, la période des traditionnelles promenades annuelles, bien des maîtres sont embarrassés quant au but de la course à entreprendre. Pour qu'une promenade scolaire réussisse parfaitement, il faut qu'elle intéresse et instruise tous ceux qui y participent, sans que les bourses enfantines soient mises à trop forte contribution.

Ces conditions ne sont certes pas irréalisables, car les instituteurs auront, cette année, une occasion exceptionnelle de faire admirer à leurs élèves, dans le vaste et confortable théâtre Livio, à Fribourg, une pièce à grand spectacle. En effet, la Société de chant de la ville de Fribourg, avec le bienveillant et précieux concours de plusieurs autres Sociétés de la cité, organise, prépare et met à l'étude *Jésus et le Centenier*, mystère en six tableaux du Dr Louis Thürler, le si sympathique auteur staviacois. La partie musicale, aussi importante qu'attrayante, est due à un autre Fribourgeois, à M. le professeur Jules Marmier.

Cette œuvre avait obtenu, en 1908, au Casino d'Estavayer-le-Lac, le plus légitime et le plus triomphal succès. Pour donner plus d'éclat et de retentissement encore aux représentations de Fribourg, M. Thürler a remanié son texte et M. Marmier a écrit spécialement une partition complète pour orchestre. Par ailleurs, M. l'abbé Joseph Bovet, notre populaire Maestro fribourgeois, a fort obligeamment accepté d'assumer la direction musicale de la pièce. C'est dire que le spectacle prendra des proportions tout à fait grandioses et nul n'en doutera quand il saura que 300 acteurs, figurants, chanteurs et instrumentistes y prendront part.

Voici ce qu'une plume autorisée et compétente écrivait le mercredi 17 juin 1908 dans *La Liberté* à propos de *Jésus et le Centenier* :

« Le premier grand mérite de la pièce de M. Thürler est non seulement de respecter parfaitement l'Evangile, mais de le suivre, de s'en servir, de l'encadrer dans des scènes, de l'interpréter et de le développer. Il a apporté à ce travail périlleux une compréhension dont feraient éloge des exégètes. C'est bien en Galilée et en Judée qu'on vit avec lui. Il a à son service une langue sobre et précise, où tous les mots disent une chose très déterminée et où les expressions propres abondent pour le plus grand plaisir de ceux qui admirent la couleur locale. Sa pièce est d'abord instructive.

« Elle est traversée aussi par un large souffle de poésie. Lorsqu'un personnage arrive à parler de Jésus et de ses miracles, c'est la forme lyrique que prend l'auteur, et ce sont alors de beaux vers bien frappés, pleins d'harmonie, que ne désavoueraient ni Rostand ni Haraucourt. Ce qu'il y a de remarquable dans l'œuvre de M. Thürler, c'est qu'étant faite pour des représentations populaires, elle est cependant d'une haute tenue littéraire. Cette belle langue restera dans les mémoires de tous, acteurs et auditeurs, et elle contribuera à éléver encore le niveau intellectuel d'une population.... »

Cet extrait suffit amplement à prouver la bienfacture de la pièce et permet de pronostiquer qu'un succès certain couronnera les représentations de juin 1925.

Pour un prix fort modique et si le nombre des inscriptions est assez considérable, une représentation spéciale de *Jésus et le Centenier* aura lieu *le samedi après midi 27 juin prochain* pour les écoliers fribourgeois. Que chaque maître et maîtresse, soucieux de procurer un immense plaisir aux fillettes et aux garçons des cours supérieurs, se hâtent de réserver cette date et en informent immédiatement M. F. Thévoz, président de la Société de chant de la ville de Fribourg (Fribourg, Grand'Rue) en lui indiquant, si possible, le nombre approximatif des spectateurs. Un avis ultérieur, inséré dans le même organe, donnera les précisions définitives.

Messieurs les Membres des Commissions scolaires et du Corps enseignant qui accompagneront les élèves jouiront de l'entrée gratuite à dite représentation.

P. V.